

# Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus

## STATISTIQUES DU MANDAT

DATE DE CRÉATION **5 octobre 2009**

PLACEMENT INITIAL **150 000 \$ minimum**

RFG **0,45 % au  
31 décembre 2023**

## GESTIONNAIRES CHARGÉS DE LA RÉPARTITION DE L'ACTIF

### GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE

John Carolan  
Maura Walsh

## Pourquoi investir dans ce Mandat?

- Vise à fournir aux investisseurs la préservation du capital, des liquidités et des revenus.
- Investit dans des titres de créance assortis d'échéances à court terme et d'un risque de crédit très faible.
- Tire parti des ressources mondiales de Fidelity et de son savoir-faire en matière de titres à revenu fixe.

## CLASSIFICATION DU RISQUE<sup>3</sup>



## FRAIS DE GESTION (POINTS DE BASE)

40

## RÉDUCTION DES FRAIS APPLIQUÉE AUX PLACEMENTS DU MANDAT<sup>1</sup> (POINTS DE BASE)

PREMIÈRE TRANCHE DE 250 K\$	0,0
TRANCHE DE 250 K\$ SUIVANTE	5,0
TRANCHE DE 500 K\$ SUIVANTE	10,0
TRANCHE DE 1 M\$ SUIVANTE	15,0
TRANCHE DE 3 M\$ SUIVANTE	15,0
TRANCHE DE 5 M\$ SUIVANTE	15,0
PLUS DE 10 M\$	15,0

## CODES DU MANDAT

### DOLLAR CANADIEN

#### SÉRIE F

9616

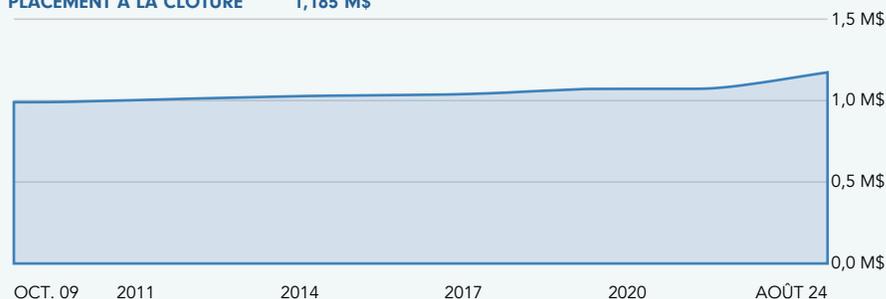
## Rendement

Les rendements présentés ci-dessous sont ceux de la Série F, après déduction des frais.

AU 31 AOÛT 2024

### Croissance d'un placement de 1M \$

PLACEMENT À LA CLÔTURE 1,185 M\$



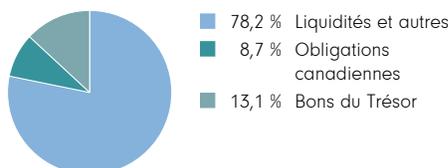
### Rendement par période standard (%) 30 septembre 2024

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	Création
Mandat	0,32	1,04	2,19	4,60	4,36	3,16	2,03	1,39	1,16

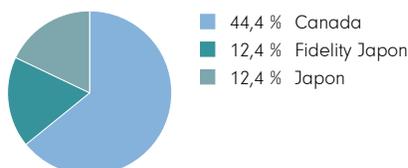
### Rendement par année civile (%) 30 septembre 2024

	CA	2023	2022	2021	2020	2019
Mandat	3,38	4,50	1,61	0,02	0,39	1,43

## COMPOSITION DE L'ACTIF<sup>2</sup> - au 31 août 2024



## COMPOSITION GÉOGRAPHIQUE<sup>2</sup> - au 31 août 2024



## Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus (suite)

### CINQ PRINCIPAUX ÉMETTEURS DU TRIMESTRE<sup>2</sup>

AU 30 JUIN 2024

Bons du Trésor canadiens	
MUFG Bank	
Sumitomo Mitsui Banking	
Storm King Funding	
Fédération des caisses Desjardins	
<b>Nombre total d'émetteurs</b>	<b>13</b>
<b>Cinq principaux émetteurs – Total</b>	<b>41,4 %</b>

### Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus

- Acquisition de titres assortis d'une garantie du gouvernement ou affichant de très fortes cotes de crédit.
- Priorité accordée à la préservation de la valeur liquidative (VL) de 10,00 \$.
- Rendement variable selon les taux d'intérêt à court terme.
- Idéal pour les investisseurs en quête d'un « abri temporaire » pour leurs liquidités.
- Revenu porté au compte de l'investisseur à la clôture de chaque jour d'évaluation et distribué à la fin de chaque mois.

### Gestion du Mandat

- Les gestionnaires de portefeuille sont John Carolan et Maura Walsh.
- Le gestionnaire de portefeuille cherche à préserver le capital, maintenir les liquidités et obtenir un rendement ajusté au risque supérieur grâce à la recherche fondamentale et macroéconomique.

- 1 Les frais de gestion ne comprennent ni les frais d'administration et autres frais d'exploitation ni les taxes applicables. Les frais sont exprimés en points de base. Veuillez noter que la réduction des frais s'applique uniquement à la part de l'actif se situant dans la tranche précisée.
- 2 Le Mandat investit son actif dans des parts du Fonds Fidelity Marché monétaire Canada, série O. Les renseignements sur les titres en portefeuille présentés sur cette page sont ceux de la Fiducie Fidelity Marché monétaire Canada.
- 3 La volatilité d'un fonds est déterminée à l'aide d'une mesure statistique appelée « écart-type ». L'écart-type est une mesure statistique de la variabilité du rendement d'un fonds sur une période prolongée. Plus les rendements sont variables, plus l'écart-type est grand. Pour déterminer si la volatilité d'un placement est acceptable compte tenu des rendements obtenus, il convient pour l'investisseur d'analyser l'écart-type historique conjointement avec les rendements antérieurs du placement. Un écart-type élevé indique que les rendements passés ont été plus dispersés, et par conséquent, une volatilité historique plus importante. L'écart-type n'est pas une mesure du rendement d'un placement, mais plutôt de la volatilité de ses rendements au fil du temps. L'écart-type est annualisé. Les rendements utilisés pour le calcul ne tiennent pas compte des frais de souscription. L'écart-type n'est pas une indication de la volatilité future d'un fonds. Le degré de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou des rendements d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.

Source : Fidelity Investments Canada s.r.i. Les rendements indiqués sont les rendements annuels composés en date du 30 septembre 2024, pour la série F, après déduction des frais en dollars canadiens.

Veuillez lire le prospectus d'un fonds avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et le rendement passé pourrait ou non être reproduit. Les investisseurs paieront des frais de gestion et des charges et pourraient devoir verser des commissions ou des commissions de suivi; de plus, ils pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Les taux de rendement indiqués représentent les taux de rendement antérieurs totaux composés sur une base annuelle, compte tenu de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ils excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout détenteur de titre, qui ont pour effet de réduire le rendement. Si vous achetez des parts d'autres séries de Fonds Fidelity, leur rendement variera en grande partie compte tenu des frais et des charges. Les investisseurs qui achètent des parts de série F paient des frais et des charges à Fidelity. En plus des frais imputés par Fidelity pour la série F, les investisseurs paieront des frais à leur courtier pour la prestation de conseils financiers. © 2024 Fidelity Investments Canada s.r.i. Tous droits réservés. La reproduction partielle ou intégrale de ce document sous quelque forme que ce soit est interdite sans le consentement écrit préalable de Fidelity Investments Canada s.r.i. Toutes les marques de commerce et de service qui figurent dans le présent document sont la propriété de Fidelity Investments Canada s.r.i. Source : FMR LLC.